



➔ **FICHE D'INSCRIPTION** SECTION DANSE SAISON 23/24

Nom (majuscules) : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .. / .. / ..  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone fixe : ..... Mobile : .....  
 Email : .....

➔ Je coche la/les case(s) du/des cours auquel(s) je souhaite participer :

Cours	Horaires	Type	Niveau	Lieu
<input type="radio"/> Lundi	18h45 – 19h45	Hip Hop	Tous Niveaux	St. Madeleine
<input type="radio"/> Lundi	19h30 – 20h30	StreetJazz	Intermédiaire	Studio Horus
<input type="radio"/> Lundi	20h30 – 21h30	Ragga/Dancehall	Tous Niveaux	Studio Horus
<input type="radio"/> Mardi	19h00 – 20h00	Urban Session	Interm./Confirmé	Salle Kleber
<input type="radio"/> Mardi	20h15 – 21h15	StreetJazz & Heels	Interm./Confirmé	Salle Kleber
<input type="radio"/> Jeudi	20h00 – 21h00	Pilates	Déb./Interm.	Espace Castelnau
<input type="radio"/> Vendredi	18h30 – 19h30	Urban Session	Tous Niveaux	Studio Horus
<input type="radio"/> Vendredi	19h30 – 20h30	StreetJazz	Tous Niveaux	Studio Horus

➔ Je prends connaissance des tarifs en fonction de mon status et du nombre de cours que je désire suivre :

COTISATION	ADULTES	ADOS ET ETUDIANTS*
<input checked="" type="checkbox"/> Adhésion EN PLUS	15€	15€
<input type="radio"/> 1 cours/semaine	335€ (5x67€ ou 2x167.50€)	315€ (5x63€ ou 2x157.50€)
<input type="radio"/> 2 cours/semaine	530€ (5x106€ ou 2x265€)	498€ (5x99.60€ ou 2x249€)
<input type="radio"/> 3 cours/semaine	580€ (5x115.60€ ou 2x289€)	545€ (5x109€ ou 2x272.50€)
<input type="radio"/> Pilates - à l'année (voir ci-dessus pour 1 cours par semaine) - par trimestre (1 cours/semaine)	<input type="radio"/> sept à déc 165€	<input type="radio"/> janvier à avril 143€ <input type="radio"/> mai à juin 77€
<input type="radio"/> Règlement en espèces (en 2 fois maximum)	à l'inscription : fin octobre 2023 :	
<input type="radio"/> Règlement par chèque (à l'ordre de Well.Com)	Encaissements : Fin sept. 23 / Fin oct. 23 / Fin nov. 23 / Fin janv. 24 / Fin fév. 24	
Nom et Prénom du l'émetteur du chèque :		

\* Sous présentation de la carte étudiant. \*\* Sous présentation de la carte identité.

➔ Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'association Well.Com et m'engage à le respecter (à consulter en page suivante)

Fait le :

Signature avec mention "lu et approuvé" :



## → FICHE D'INSCRIPTION SECTION DANSE SAISON 23/24

### Autorisation parentale pour les mineurs

Mme, M. \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_

Autorise (Nom) : \_\_\_\_\_ (Prénom) : \_\_\_\_\_

à participer au cours organisés par l'association Well.Com, reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur, et m'engage à ce qu'il soit respecté.

Fait le : \_\_\_\_\_ Signature avec mention "lu et approuvé" :

#### Article 1

Toute inscription est annuelle.

Les personnes qui s'inscriront au courant de la saison devront payer une cotisation recalculée au prorata du tarif annuel.

#### Article 2

Toute adhésion et cotisation doit être versée en début de Saison (Septembre 2023), afin de pouvoir participer aux activités de l'association. Toute cotisation annuelle doit être réglée en 2 fois maximum en espèces ou en 1 fois avec 5 chèques. Les adhérents payant par chèque s'acquitteront de cinq chèques, au moment de l'inscription, qui seront encaissés fin septembre, fin octobre, fin novembre 2023, fin janvier 2024 et fin février 2024.

#### Article 3

L'assurance (responsabilité civile et individuelle accident) est obligatoire et à la charge de chaque participant au cours. Ceci est également valable pour le certificat médical qui doit nous être remis avant la fin du mois d'octobre de la saison en cours lors d'une première inscription et renouvelé chaque année. Les personnes qui s'inscriront au courant de la saison, devront nous fournir le certificat médical dans le mois qui suit leur inscription. En cas de non-délivrance de ce dernier, l'association Well.Com décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'aggravation de pathologie.

#### Article 4

Pour des raisons administratives, dans le cas où le nombre minimum de quatre participants inscrits pour la saison (plus l'enseignant) n'est pas atteint, l'association se garde un droit de réserve d'annulation ou de suppression de l'activité, le jour dit. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement de l'utilisateur en cours d'année. Ceci est également valable, dans le cas d'une fermeture administrative, si un programme alternatif est mis en place (p.ex. des cours via écran interposé) ainsi qu'en cas d'éventuel changement de salle pendant la saison, si le cours est maintenu le même jour selon le planning ou a pu être déplacé. En cas d'accident ou maladie grave qui empêche la participation aux cours d'une durée de plus de trois mois, nous ne remboursons que 50% de la cotisation restante au pro rata. La demande doit se faire par lettre recommandée et justifiée d'un certificat médical. Idem pour changement de domicile dans le cas d'une mutation ou changement professionnel au-delà d'un rayon de 50 km, avec un justificatif de l'employeur et justificatif du nouveau domicile.

#### Article 5

Les locaux mis à disposition doivent rester en l'état. Toute dégradation pourra entraîner l'exclusion définitive de l'association et les frais engendrés sont à la charge de l'adhérent responsable.

#### Article 6

La participation aux cours se fait en tenue de sport avec des chaussures propres, autres que des chaussures de ville. Le professeur se gardera le droit de refuser à l'élève l'accès au cours si celui-ci a plus de 10 min de retard. Dans le cas où le professeur accepte l'élève, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident. Pour la pratique du Pilates et du StreetJazz il est indispensable d'apporter sa propre serviette.

#### Article 7

En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.

#### Article 8

Toute fiche d'inscription d'une personne mineure doit être signée de la main d'un parent. Dans le cas contraire, l'association décline toute responsabilité.

#### Article 9

**Début des cours** : Lundi 4 septembre 2023.

**Les cours n'auront pas lieu pendant les périodes suivantes** : Lundi 30 octobre au dimanche 5 novembre 2023 (reprise lundi 6 novembre). Noël : Lundi 25 décembre au dimanche 7 janvier 2024 (Reprise lundi 8 janvier). Hiver : Lundi 26 février au dimanche 10 mars 2024 (Reprise lundi 11 mars). Pâques : Vendredi 29 mars et lundi 1er avril 2024. Printemps : Lundi 22 avril au dimanche 5 mai 2024 (Reprise lundi 6 mai). Pont de l'Ascension : Jeudi 9 et vendredi 10 mai 2024. Pentecôte : Lundi 20 mai 2024.

**Fin de la saison** : Dimanche 23 Juin 2024.